

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance par ALTO INVEST

Loi sur la transition énergétique pour le croissance Verte – Article 173

1. Démarche générale de prise en compte des critères ESG dans les politiques d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques :

L'approche d'ALTO INVEST repose sur la conviction que les entreprises qui intègrent les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme. En effet, selon nous, une bonne pratique de la gouvernance d'entreprise tout comme la qualité de la responsabilité sociale et environnementale d'une entreprise favorise directement son développement.

L'intégration de critères extra financiers (environnementaux, sociaux, sociétaux) dans le processus de sélection de valeurs contribue à une meilleure connaissance des sociétés et permet donc une meilleure évaluation des risques.

Dès 2007, ALTO INVEST a étudié le lancement de fonds dédiés intégrant ces grands principes. ALTO INVEST est alors l'une des premières sociétés de gestion à s'engager dans le développement durable.

ALTO INVEST ne pratique pas de politique d'engagement active mais entretient un dialogue permanent avec les émetteurs. Par ailleurs, afin de valoriser l'engagement des entreprises pour qui la démarche ESG est naissante, ALTO INVEST peut choisir d'investir dans des sociétés qui s'inscrivent dans une démarche proactive de développement durable et de transparence.

Cette approche est adaptée aux petites et moyennes entreprises qui ne disposent souvent pas des mêmes capacités en interne que les groupes pour mettre en œuvre leur démarche.

Ainsi, la politique d'engagement au sens d'ALTO INVEST désigne les efforts entrepris visant à faire évoluer les pratiques des entreprises en s'inscrivant dans une logique d'actionnariat responsable.

Cette politique s'exerce naturellement dans le processus de gestion d'ALTO INVEST à travers le dialogue instauré avec les émetteurs et le vote aux assemblées générales.

2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs

Politique de vote : Ce document reprend les principes et démarche d'ALTO INVEST en matière d'exercice des droits de vote. ALTO INVEST étant membre de l'Association Française de la Gestion financière (AFG), l'ensemble de la politique de vote s'inspire naturellement des recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'AFG. Ainsi, pour l'ensemble du périmètre de vote, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont traités dans une optique de long terme et selon un principe d'équité pour autant qu'ils respectent les recommandations de l'AFG.

Code de Transparence des Fonds ISR : ce code fournit un cadre commun de bonnes pratiques de transparence. Il améliore la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs. Il est disponible sur le site internet d'ALTO INVEST.

3. Liste des OPC concernés par la prise en compte des critères ESG et part en pourcentage des encours de ces OPC dans les encours de la SGP

Aucun fonds géré par ALTO INVEST ne dépasse le seuil de 500M€ d'encours au 31/12/2017 défini par l'article 173 ; ainsi aucun d'entre eux ne fait l'objet d'un rapport détaillé sur la prise en compte des critères ESG et des risques environnementaux et climatiques dans la gestion de ces Fonds.

Depuis 2007, ALTO INVEST a lancé 4 fonds ISR. Au 31/12/2017, 3 de ces fonds sont encore en cours de vie : le FCPI Innovation Durable 2, le FCPI Innovation Durable 3 et le FIP France développement Durable (dont les investissements se sont étalés de 2008 à 2011).

Données au 31/12/2017 :

Fonds	Encours (€)	% des encours totaux
FCPI Innovation Durable 2	1 873 267.72	0.48%
FCPI Innovation Durable 3	3 752 660.51	0.95%
FIP France Développement Durable	1 092 018.73	0.28%
Total	6 717 946.96	1.71%

4. Adhésion de l'entité et/ou des OPC concernés à des chartes, codes, initiatives et labels relatifs à la prise en compte des critères ESG

En 2010, ALTO INVEST a renouvelé son engagement en faveur d'une gestion responsable par la signature des **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'Organisation des Nations-Unies**, concrétisant ainsi son engagement en faveur d'une finance responsable.

ALTO INVEST exclut également de son périmètre d'investissement les sociétés qui participent à la fabrication de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions conformément aux **conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008)**.

ALTO INVEST respecte le **Code de Transparence** pour les fonds ISR ouverts au public de l'AFG-FIR.

5. Description des risques ESG

L'analyse des critères extra-financiers (enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance) contribue fortement à une meilleure connaissance des sociétés présentes en portefeuille et à une meilleure évaluation des risques.

Ainsi les fonds ISR investissent dans des entreprises qui rempliront avec succès les critères d'une grille d'analyse Investissement Socialement Responsable développée en collaboration avec l'agence indépendante Ethifinance. Ce filtre, auquel sont soumis tous les investissements des fonds ISR, comprend plusieurs dizaines de points de contrôle différents construits autour des 4 catégories :

- La Gouvernance : relatif à la structure du capital, relation avec les investisseurs, management

- La Gestion du capital Humain : relatif à la politique du capital humain de la société
- L'impact environnemental : respect des contraintes en matière de politique environnementale et de management de l'entreprise et de ses activités (impact environnemental de l'activité, sensibilisation des équipes à ces risques, gestion des ressources et de la consommation de l'énergie, rejet dans l'eau, émission de gaz à effet de serre, gestion des déchets, pollution des sols),
- Les autres parties prenantes : relation avec les autres parties prenantes externes

La note ISR attribuée à la suite de l'analyse de la grille remplie par chaque société reflète donc les risques ESG que nous percevons sur l'entreprise.

Sont néanmoins exclus de l'univers d'investissement les secteurs considérés comme « sensibles » : ALTO INVEST n'investit pas, notamment par le biais des Fonds ISR, dans des entreprises dont l'activité principale (>50% du CA) est liée à la production ou à la distribution de produits et services dans les secteurs suivants : ALCOOL, TABAC, ARMEMENT, RESSOURCES NATURELLES NON RENOUVELABLES, OGM, TESTS SUR ANIMAUX, JEUX D'ARGENT et DE HASARD, ACTIVITES à CONTENU LICENCIÉES.

L'obtention d'une note satisfaisante à la grille d'analyse ISR interne est une condition obligatoire pour l'investissement par un fonds ISR géré par ALTO INVEST.

Le détail des contrôles est précisé dans le Code de Transparence (point 4) disponible sur le site d'ALTO INVEST.